



## Est'il ou pas divorcé en france?

Par **meira**, le **08/12/2009** à **16:58**

Bonjour

Je compte me marier avec un algérien qui vit en France, il était marié avec une algérienne et il a divorcé en algérie.

Moi je suis inquiète à force d'entendre des histoires.

Lui par contre, prétend qu'il peut se marier en France ou en algérie.

Ma question est la suivant :

Comment savoir s'il est vraiment divorcé en France ?

Par **chris\_idv**, le **08/12/2009** à **20:30**

Bonjour,

Si la personne est divorcée en France l'état civil français est à même de répondre à votre interrogation.

Si cette personne a divorcé en Algérie alors l'état civil algérien est compétent pour vous répondre via le consulat notamment par retranscription du livret de famille algérien:

<http://metz.consulat->

[algerie.com/index.php?option=com\\_content&task=view&id=16&Itemid=31](http://algerie.com/index.php?option=com_content&task=view&id=16&Itemid=31)

Cordialement,